



## Demande de propositions

**Titre : Feuille de calcul de données géoréférencées sur les occurrences et préparation/rédaction de quatre projets de programme de rétablissement pour : le scinque des Prairies, la teigne tricheuse du yucca l'aster soyeux et l'hydropore de Bertha**

**Date de clôture de la DP/date limite de présentation des offres : le 31 Janvier 2014 à 14 h**

### Durée du contrat :

Date de début :           **Date de signature**  
Date de fin :               **31 juillet 2014**

La présente demande de propositions comporte deux volets :

1) préparation de quatre feuilles de calcul Excel de données géoréférencées sur les occurrences connues de quatre espèces : le scinque des Prairies, la teigne tricheuse du yucca l'aster soyeux et l'hydropore de Bertha (ci-après les « quatre espèces ») (y compris la date d'observation et la fiabilité de l'observation quand l'information est disponible);

2) élaboration d'un projet de programme de rétablissement pour chacune des quatre espèces. Chacun des programmes de rétablissement doit se fonder sur les meilleurs renseignements scientifiques disponibles et se conformer aux exigences de la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement fédéral.

Toutes les offres techniques et financières doivent parvenir par courriel à l'autorité contractante désigné ci-dessous au plus tard à la date et à l'heure limites :

### **Autorité contractante**

Carl Bathgate  
Chef, Gestion du matériel  
Environnement Canada  
Bureau Eastgate  
9250 49<sup>th</sup> Street Nord-Ouest  
Edmonton (AB) T6B 1K5

Courriel : [carl.bathgate@ec.gc.ca](mailto:carl.bathgate@ec.gc.ca)  
Téléphone : 780-951-8659

**Environnement Canada se réserve le droit de rejeter la proposition reçue.**

Le soumissionnaire retenu devra conclure un marché de services à court terme avec Environnement Canada.



## ÉNONCÉ DES TRAVAUX K4E21-13-0798

**Titre : Feuilles de calcul de données géoréférencées sur les occurrences et  
préparation/rédaction de quatre projets de programme de  
rétablissement pour :  
le scinque des Prairies, la teigne tricheuse du yucca  
l'aster soyeux et l'hydropore de Bertha**

**Date limite de présentation des offres : 31 Janvier 2014 14 h**

**Durée du contrat :**

**Date de début : Date de signature**

**Date d'achèvement : 31 juillet 2014**

### **Contexte**

Le gouvernement fédéral, par l'entremise du ou des ministres compétents, est tenu d'élaborer un programme de rétablissement pour toute espèce inscrite en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) comme étant disparue du pays, en voie de disparition ou menacée. Le programme de rétablissement d'une espèce est un document de planification énonçant ce qui doit être fait pour arrêter ou inverser son déclin. On y fixe des buts et des objectifs et on y précise les principales activités à entreprendre. Des programmes de rétablissement sont nécessaires pour les espèces suivantes :

- scinque des Prairies (*Plestiodon septentrionalis*), un lézard en voie de disparition que l'on trouve dans le sud-ouest du Manitoba;
- aster soyeux (*Symphyotrichum sericeum*), une plante vasculaire menacée que l'on trouve dans le sud-est du Manitoba et en Ontario;
- teigne tricheuse du yucca (*Tegeticula corruptrix*), un papillon nocturne en voie de disparition que l'on trouve dans le sud-est de l'Alberta;
- hydropore de Bertha (*Sanfilippodytes bertae*), un coléoptère en voie de disparition que l'on trouve dans le sud de l'Alberta.

Un projet de programme de rétablissement doit être préparé pour chacune de ces quatre espèces. Chacun des programmes de rétablissement doit se fonder sur les meilleurs renseignements scientifiques disponibles et se conformer aux exigences de la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement fédéral. Il faut aussi obtenir des données géoréférencées sur les occurrences connues (y compris la date de l'observation et la fiabilité de l'observation si de tels renseignements sont disponibles) pour chacune des quatre espèces afin de rédiger certaines portions des programmes de rétablissement connexes.



## Responsabilités de l'entrepreneur

### Partie A

Pour chacune des quatre espèces, l'entrepreneur doit :

- a) obtenir des données sur les occurrences connues et consignées (y compris les dates des observations et la fiabilité des observations si de tels renseignements sont disponibles)
- b) préparer une version préliminaire des données géoréférencées sur les occurrences dans une feuille de calcul Excell suivant l'échéancier fixé dans la section Produits livrables ci-dessous.

### Partie B

Pour chacune des quatre espèces, l'entrepreneur doit :

- a) préparer une version préliminaire de chacun des programmes de rétablissement en conformité avec les documents suivants **ci-joints**  
« RS\_Template\_Guidance\_Federal\_FR\_(September 2010 final).doc » et  
« RS\_Template\_Federal\_Feasible\_FR (FINAL, 2012) »;
- b) fournir du contenu formaté pour des sections de chacun des programmes de rétablissement, comme il est décrit à l'annexe A : Table des matières et selon l'échéancier établi dans la section Produits livrables ci-dessous;
- c) intégrer aux sections appropriées de chacun des programmes de rétablissement tout contenu supplémentaire fourni par le représentant du Ministère;
- d) en particulier, préparer du nouveau contenu pour les sections suivantes de chacun des programmes de rétablissement :

Remerciements

Sommaire

Résumé du caractère réalisable du rétablissement

1. Évaluation de l'espèce par le COSEPAC
2. Information sur la situation de l'espèce
3. Information sur l'espèce
  - 3.1 Description de l'espèce
  - 3.2 Population et répartition
  - 3.3 Besoins du/de (inscrire le nom commun de l'espèce)
4. Menaces
  - 4.1 Évaluation des menaces
  - 4.2 Description des menaces
6. Stratégies et approches générales recommandées pour l'atteinte des objectifs



- 6.1 Mesures déjà achevées ou en cours
- 6.2 Orientation stratégique pour le rétablissement
- 6.3 Commentaires à l'appui du tableau de planification du rétablissement
7. Habitat essentiel
  - 7.1. Désignation de l'habitat essentiel de l'espèce (caractéristiques biophysiques seulement)
  - 7.3. Activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel (caractéristiques biophysiques seulement)
8. Mesure des progrès
10. Énoncé sur les plans d'action
11. Références

Annexe A : Effets sur l'environnement et sur les espèces non ciblées

**Pour préparer la section sur les menaces**, l'entrepreneur doit :

- a) veiller à respecter les *Lignes directrices pour l'identification des menaces pesant sur les espèces en péril* du gouvernement du Canada (2008, **ci-joint**);
- b) se servir des catégories de menace et des noms des menaces figurant à l'annexe B (Menaces) lorsqu'il est raisonnable de le faire.

**Pour créer le tableau des stratégies et approches générales**, l'entrepreneur doit :

- a) sélectionner de la liste des stratégies générales de l'annexe C celles qui conviennent et qui se rapportent au rétablissement des espèces;
- b) proposer jusqu'à trois approches d'étude et de gestion pour chaque stratégie générales ;
- c) accorder une priorité à chaque approche d'étude et de gestion (élevé, moyenne ou basse) selon le rôle de chacune dans le rétablissement de l'espèce.

**Pour préparer la section sur l'habitat essentiel**, l'entrepreneur doit s'en tenir à la description des caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel conformément aux caractéristiques de l'habitat décrites à la 3.3 – Besoins de l'espèce. Il n'est pas nécessaire de fournir des données sur l'emplacement géographique.

### Partie C

Pour chaque des quatre espèces, l'entrepreneur doit intégrer tout commentaire ou révision fourni par le représentant du Ministère après qu'il aura passé en revue les versions préliminaires aux documents suivants :



a) deuxièmes versions révisées des feuilles de calcul des données géoréférencées sur les occurrences

b) deuxièmes versions révisées de chacun des quatre programmes de rétablissement  
L'entrepreneur doit ensuite soumettre ces deuxièmes versions révisées à l'examen du représentant du Ministère suivant l'échéancier établi à la section Produits livrables, ci-dessous.

### **Responsabilités d'Environnement Canada**

1. Remettre à l'entrepreneur les documents suivants :
  - a) *RS\_Template\_Guidance\_Federal\_FR\_(September 2010 final).doc*
  - b) *RS\_Template\_Federal\_Feasible\_FR (FINAL, 2012)*
  - c) *Lignes directrices pour l'identification des menaces pesant sur les espèces en péril du gouvernement du Canada (2008)*
2. Déterminer la totalité ou une partie des sections de chacun des quatre programmes de rétablissement dont la rédaction incombera à l'entrepreneur de même que celles dont sera responsable le représentant du Ministère, en tout ou en partie.
3. Fournir le cas échéant un complément d'information (à intégrer aux sections appropriées) à l'entrepreneur pour les sections de chacun des programmes de rétablissement dont la responsabilité revient au représentant du Ministère.
4. Formuler des commentaires sur la première version de deux des quatre feuilles de calcul des données géoréférencées sur les occurrences présentées par l'entrepreneur au plus tard le 30 avril 2014.
5. Formuler des commentaires sur la première version de deux des quatre programmes de rétablissement présentés par l'entrepreneur au plus tard le 30 avril 2014.
6. Fournir des commentaires sur la première version des troisième et quatrième feuilles de calcul des données géoréférencées sur les occurrences et des programmes de rétablissement présentées par l'entrepreneur au plus tard le 30 juin 2014.



### **Produits livrables**

1. L'entrepreneur doit fournir la première version de deux des quatre feuilles de calcul de données géoréférencées et au moins deux des quatre projets de programme de rétablissement au plus tard le 28 mars 2014.
2. L'entrepreneur doit fournir la première version des deux autres feuilles de calcul de données géoréférencées et des deux autres programmes de rétablissement au plus tard le 30 mai 2014.
3. Après avoir reçu les commentaires du représentant du Ministère, l'entrepreneur doit préparer une deuxième version révisée des produits livrables désignés à la section Produits livrables (1) au plus tard le 30 juin 2014.
4. Après avoir reçu les commentaires du représentant du Ministère, l'entrepreneur doit préparer une deuxième version révisée des produits livrables désignés à la section Produits livrables (2) au plus tard le 31 juillet 2014.
5. Tous les produits livrables doivent être envoyés par voie électronique au représentant du Ministère en format MS Word (programmes de rétablissement) et en format Excel (feuilles de calcul de données géoréférencées).

### **Modalités de paiement**

Estimation fournie : **Montant proposé de base, plus la TPS**

Les versements sont effectués en fonction de jalons ou en totalité dès que les produits livrables précisés sont acceptés. Le représentant du Ministère doit étudier et approuver tous les produits livrables avant que tout versement soit fait.

Si les versements se font en fonction de jalons, jusqu'à deux jalons seront envisagés, à savoir :

1. 31 mars 2014 – une fois reçu le produit livrable désigné au point 1.
2. 15 août 2014 – une fois reçus les produits livrables désignés aux points 2, 3 et 4.

Le représentant du Ministère servira de point de contact pour l'entrepreneur et vérifiera si les travaux ont été effectués conformément à l'énoncé des travaux. Lorsque l'examen est terminé, que les produits sont reçus et que la facture finale est acceptée, le paiement est fait dans un délai de 30 jours, TPS/TVH en sus.



## **DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Environnement Canada a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat sera dévolu au Canada, pour les motifs suivants :

(6.4.1) L'objet principal du contrat ou des biens livrables en vertu du contrat est de générer des connaissances et une information pour diffusion dans le public;

**Soumissions des propositions : Toutes les propositions DOIVENT porter le numéro de demande de propositions K4E21-13-0798.**

**Toutes les propositions doivent être livrées au plus tard le 31 Janvier 2014 à :**

### **Carl Bathgate**

Chef, Gestion du matériel

Direction des biens, des approvisionnements et de la gestion environnementale

Environnement Canada

Région des Prairies et du Nord

Bureau Eastgate

9250-49<sup>th</sup> Street Nord-Ouest

Edmonton, AB T6B 1K5

carl.bathgate@ec.gc.ca

Téléphone : 780-951-8659

### **Information à inclure dans l'offre**

**Proposition technique : (La proposition technique contient tous les renseignements répondant aux critères évalués)**

1 – Utiliser les critères de proposition évalués pour les offres conformément aux instructions fournies dans le tableau ci-dessous :

#### **Proposition financière :**

2 – **Dans une enveloppe distincte** : Offre financière

**Les réponses à l'évaluation technique et à l'évaluation financière DOIVENT être envoyées dans deux enveloppes DISTINCTES.**

## **CRITÈRES DE LA PROPOSITION TECHNIQUE**

Lorsqu'ils préparent les renseignements en réponse aux questions d'évaluation technique de leur proposition, les soumissionnaires doivent inclure les renseignements ci-dessous. Un curriculum vitae pourrait remplacer une proposition technique s'il contient tous les critères obligatoires et fait état des critères cotés requis :



**CRITÈRES D'ÉVALUATION**

1. **Critères obligatoires** : Les soumissionnaires doivent répondre à ces critères pour que leur candidature soit prise en compte. À défaut de répondre à tous les critères obligatoires, ils se verront éliminés du processus.

ÉVALUATION TECHNIQUE	DÉFINITIONS DES CRITÈRES			Répond aux critères	Ne répond pas aux critères
Critères obligatoires		Page correspondante de la proposition			
CO1. Auteur ou coauteur d'au moins trois documents scientifiques se rapportant à la conservation biologique	Il peut s'agir de thèses, d'articles de revues scientifiques évaluées par des pairs ou de documents non publiés préparés à l'intention de clients. Fournir les références complètes pour chaque document				
CO2. Minimum de cinq ans d'expérience de la réalisation de projets de nature scientifique ou de la préparation de rapports connexes dans le domaine de la conservation biologique	Fournir les titres des projets, décrire brièvement (une ou deux phrases) le but des projets et le rôle du soumissionnaire et fournir une estimation du temps total (en années et en mois) consacré aux projets du début à la fin				
CO3. Minimum d'un projet réalisé au cours d'une période de un à cinq ans dans le cadre duquel le soumissionnaire a travaillé à un document portant sur la conservation, un document portant sur une politique gouvernementale ou un document de planification	Fournir le titre du projet et décrire brièvement (une ou deux phrases) le rôle du soumissionnaire dans le cadre du projet (p. ex. : rédaction d'un ou de plusieurs documents pour des clients, gérer un ou des projets, résoudre des problèmes, diriger des équipes, corriger un ou des documents, recommander des politiques, recommander des stratégies, etc.				



--	--

**II. Critères cotés :** Les soumissionnaires recevront des points en fonction des critères de notation suivants (750 points)

<b>Critères cotés (750 points)</b>	<b>Définition des critères</b>	<b>Max. de points</b>	<b>Note</b>
<p>CC1. Fournir des preuves de l'expérience et de la capacité à rédiger des documents portant sur la conservation et sur la planification du rétablissement de ressources naturelles et d'espèces en péril au Canada. (maximum = 250 points).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• plus de cinq documents scientifiques, qui se rapportent tous à l'élaboration ou à la planification d'une politique sur les ressources naturelles – 250 points;</li> <li>• cinq documents, dont seulement trois au quatre se rapportent à l'élaboration ou à la planification d'une politique sur les ressources naturelles – 200 points;</li> <li>• trois ou quatre documents, qui se rapportent tous à l'élaboration ou à la planification d'une politique sur les ressources naturelles – 150-200 points;</li> <li>• trois ou quatre documents, mais moins de deux qui se rapportent à une politique de conservation ou à la planification – 100 points;</li> <li>• deux ou trois documents, qui se rapportent tous à une politique ou à la planification – 50 points;</li> <li>• moins de deux documents qui se rapportent à la planification ou à une politique sur les ressources humaines – 0 point</li> </ul>	<p>Fournir le titre et une courte description (une ou deux phrases) de jusqu'à cinq documents rédigés par le soumissionnaire qui se rapportent à l'élaboration ou à la planification d'une politique sur les ressources naturelles. Préciser comment le document a été utilisé, par qui et dans quel but.</p> <p>AVIS aux soumissionnaires : Il peut s'agir de thèses, de documents stratégiques et de documents de planification, de rapports de plus de dix pages et de publications scientifiques revues par des pairs, mais non de notes de services, de lettres ou d'exposés.</p>	<p><b>250</b></p>	
<p>CC2. Fournir des preuves de l'expérience de travail et du rôle dans le cadre de projets de planification liés à la conservation,</p>	<p>Fournir le titre et une courte description (une à deux phrases) d'au plus quatre</p>		



<p>aux ressources naturelles ou aux espèces en péril (maximum =250 points).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au moins quatre projets au cours d'au moins dix ans faisant intervenir des organismes gouvernementaux – 250 points;</li> <li>• au moins trois projets au cours de cinq à dix ans faisant intervenir des organismes gouvernementaux –150 points;</li> <li>• au moins deux projets au cours de cinq ans faisant intervenir des gouvernements –100 points;</li> <li>• au moins un projet au cours de un à cinq ans – 50 points.</li> </ul>	<p>projets dans le cadre desquels le soumissionnaire a travaillé en étroite collaboration avec des organismes gouvernementaux fédéraux ou provinciaux dont les mandats se rapportent à la conservation et à l'utilisation des ressources naturelles. Fournir le nom des gouvernements participant à chaque projet et les années durant lesquelles le projet s'est déroulé. <b>De plus</b>, préciser le rôle du soumissionnaire et le degré de responsabilité dans chaque projet.</p>	<p><b>250</b></p>	<p><b>Critères cotés (750 points)</b></p>	<p><b>Définition des critères</b></p>	<p><b>Maximum de points</b></p>	<p><b>Note</b></p>
<p>CC3. Fournir des preuves de la capacité et de l'expérience de la rédaction sur des sujets complexes de manière claire et non ambiguë (maximum de 250 points). Fournir un exemple d'un document scientifique dans un domaine de la conservation environnementale préparé au cours des trois dernières années. Le document sera évalué en fonction des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• vulgarisation d'un contenu scientifique (50 points)</li> <li>• bonne structure de phrases et clarté (50 points)</li> <li>• fluidité d'une phrase/d'un paragraphe à l'autre et capacité à établir des rapports clairs avec d'autres sections du rapport (100 points)</li> <li>• organisation et format (40 points)</li> <li>• grammaire, orthographe et ponctuation (10 points)</li> </ul>	<p>Fournir un exemple d'un document scientifique, de préférence en format PDF ou Word, rédigé en langage vulgarisé au cours des trois dernières années. Le document doit faire état de solutions de recherche sur le plan de la politique et de la planification ainsi que de recommandations concernant un problème ou un enjeu d'ordre environnemental.</p>	<p><b>250</b></p>				



**Évaluation de la proposition financière : À noter que pour toutes les propositions présentées par la poste, les réponses à l'évaluation technique doivent être envoyées dans une enveloppe DISTINCTE de la proposition d'offre financière.**

**Méthode de sélection appliquée pour l'octroi du contrat**

La proposition techniquement recevable qui obtient la meilleure note combinée pour le mérite technique et le prix, c'est-à-dire par l'addition de la note technique et de la note financière, sera recommandée pour l'attribution d'un contrat. La note technique maximum possible est de 60, tandis que la note financière maximum possible est de 40. Si au moins deux propositions obtiennent la note totale la plus élevée [la note technique (60 %) plus la note financière (40 %)], la proposition ayant le prix total le plus bas sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Dans le cas de chaque réponse :

**Calcul de la note technique**

La note technique sera calculée au prorata de la note technique du soumissionnaire sur un maximum possible de 750.

$$\text{Note technique} = \frac{\text{Note technique du soumissionnaire}}{\text{Note technique maximum possible (750 points)}} \times 60 \text{ points}$$

**Calcul de la note financière**

Aux fins d'évaluation, la somme correspondant à l'ensemble de la période possible visée par le contrat (taxes en sus) sera utilisée pour établir le coût estimatif total de l'offre recevable du soumissionnaire, c'est-à-dire la somme correspondant à la période visée par le contrat et les deux périodes d'option. La note financière sera calculée en attribuant la totalité des points (40) à l'offre recevable comportant le coût estimatif total le plus bas et en établissant au prorata le coût estimatif total de l'offre recevable du soumissionnaire de la soumission recevable ayant le coût le plus bas.

$$\text{Note financière} = \frac{\text{Coût estimatif total le plus bas (\$)}}{\text{Coût estimatif total du soumissionnaire (\$)}} \times 40 \text{ points}$$

$$\text{Coût estimatif total du soumissionnaire (\$)}$$

**Calcul de la note totale**

$$\text{Note technique du soumissionnaire (sur 60 points)} + \text{note financière du soumissionnaire (sur 40 points)} = \text{Note globale du soumissionnaire (sur 100 points)}$$

**PRIX (ne doit pas dépasser 40 000 \$)**

**NOMBRE TOTAL DE POINTS**

Total des points

Total des points = Points de l'offre technique + points de l'offre financière



## ANNEXE A : Modèle de table des matières pour les programmes de rétablissement

### Table des matières

Énoncé de recommandation et d'approbation [Agence Parcs Canada seulement]	Error! Bookmark not defined.
Préface .....	Error! Bookmark not defined.
Remerciements .....	Error! Bookmark not defined.
Sommaire.....	Error! Bookmark not defined.
Résumé du caractère réalisable du rétablissement .....	Error! Bookmark not defined.
1. Évaluation de l'espèce par le COSEPAC <sup>1</sup> .....	Error! Bookmark not defined.
2. Information sur la situation de l'espèce.....	Error! Bookmark not defined.
3. Information sur l'espèce .....	Error! Bookmark not defined.
3.1 Description de l'espèce .....	Error! Bookmark not defined.
3.2 Population et répartition.....	Error! Bookmark not defined.
3.3 Besoins du/de la <i>nom commun de l'espèce</i> (p. ex., scinque des Prairies).....	Error! Bookmark not defined.
4. Menaces .....	Error! Bookmark not defined.
4.1 Évaluation des menaces .....	Error! Bookmark not defined.
4.2 Description des menaces.....	Error! Bookmark not defined.
6. Stratégies et approches générales recommandées pour l'atteinte des objectifs.....	Error! Bookmark not defined.
6.1 Mesures déjà achevées ou en cours .....	Error! Bookmark not defined.
6.2 Orientation stratégique pour le rétablissement .....	Error! Bookmark not defined.
6.3 Commentaires à l'appui du tableau de planification du rétablissement.....	Error! Bookmark not defined.
7. Habitat essentiel.....	Error! Bookmark not defined.
7.1 Désignation de l'habitat essentiel de l'espèce (caractéristiques biophysiques seulement).....	Error! Bookmark not defined.
7.3 Activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel.....	Error! Bookmark not defined.
8. Mesure des progrès .....	Error! Bookmark not defined.
11. Références .....	Error! Bookmark not defined.
Annexe A : Effets sur l'environnement et sur les espèces non ciblées.....	Error! Bookmark not defined.



**ANNEXE B : Catégories de menace et noms**

MENACES	ÉLEVÉE	MOYENNE	FAIBLE
<b>1 Mortalité accidentelle</b>			
1a Collisions avec des véhicules			
1b Piégeage/empoisonnement accidentel			
1c Travail du sol et ensemencement			
1d Collisions avec des infrastructures (p. ex., des clôtures)			
1e Application de pesticides et d'autres produits chimiques			
<b>2 Changements dans la dynamique écologique ou dans les processus naturels</b>			
2a Modifications des régimes naturels de broutage et de feux			
2b Modification des régimes hydriques (p. ex., barrages et irrigation)			
2c Lutte antiparasitaire relativement aux spermophiles et aux chiens de prairie			
2d Accroissement de la pression des prédateurs et du parasitisme des nids			
2e Exclusion compétitive			
2f Baisse de la disponibilité des proies			
<b>3 Climat et catastrophes naturelles</b>			
3a Conditions météorologiques mauvaises ou extrêmes			
3b Risque accru de sécheresse			
<b>4 Perturbation ou dommage</b>			
4a Activités industrielles (p. ex., bruit lié au pétrole et gaz)			
4b Lutte antiparasitaire (empoisonnement/tirs ciblés)			
4c Activités récréatives			
4d Bruit causé par la circulation			
4e Perturbation visuelle causée par l'accroissement du nombre de structures verticales			
<b>5 Espèce ou génome exotique, envahissant ou introduit</b>			
5a Envahissement et établissement de plantes exotiques			
5b Maladies exotiques et introduites			
<b>6 Perte ou dégradation de l'habitat</b>			
6a Transformation d'un habitat indigène en des terres de production de cultures			
6b Transformation d'un habitat indigène en des zones d'infrastructure industrielle			
6c Aménagement de routes dans un habitat indigène			
6d Broutage prolongé et à forte intensité			
6e Destruction ou dégradation d'un habitat en milieu humide			
<b>7 Activités ou processus naturels</b>			
7a Réduction de la diversité génétique			
7b Maladie			
7c Population de petite taille			
<b>NOMBRE TOTAL DE MENACES</b>			

**ANNEXE C : Stratégies générales****Stratégie générale n° 1 : RECHERCHE selon un cadre de gestion adaptative****Stratégie générale n° 2 : GESTION DE LA POPULATION et PROTECTION DE L'ESPÈCE****Stratégie générale n° 3 : ÉVALUATION, GESTION ET CONSERVATION DE L'HABITAT****Stratégie générale n° 4 : RÉGLEMENTATION ET POLITIQUE****Stratégie générale n° 5 : COMMUNICATION, COLLABORATION et MOBILISATION****Stratégie générale n° 6 : PLANIFICATION DE LA CONSERVATION****Stratégie générale n° 7 : SURVEILLANCE ET ÉVALUATION**